

**AGENDA**

➔ 14 Nov. à 12 h 30

**Artisans Fabricants**  
réunion  
**INDISPENSABLE** en visio ou en présentiel sur la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)  
[Cliquer pour s'inscrire](#)

➔ 14 Nov. à 18 h 30

**Plombiers**  
**Chauffagistes** - réunion en visio ou en présentiel sur les problèmes de qualification et d'audits  
[Cliquer pour s'inscrire](#)

➔ 15 Nov. à 18 h

**Conseil d'Administration**

➔ Du 23 Nov. Au 21 Déc. à 18 h

**Réunions territoriales** de proximité

[Cliquer ici](#)  pour s'inscrire

**991**

**Adhérents**



# La Lettre de la CAPEB

## NOUVELLES GRILLES DE SALAIRE + de 10 & ETAM

Les grilles de salaire ne sont applicables qu'aux entreprises adhérentes aux syndicats signataires tant qu'elles ne sont pas étendues.

Si votre comptable vous dit qu'il y a des nouvelles grilles applicables, n'hésitez pas à lui rappeler que vous êtes adhérent à la CAPEB.

Pour autant, la grille des entreprises de plus de 10 et la grille des ETAM viennent d'être étendues. Nous vous avons mis toutes les grilles sur notre site (accès adhérent) :

[Voir l'article sur capeb-jura.fr](#)

## CHUTES DE HAUTEUR PREVENTION

Cet été, le nombre d'accident a fortement augmenté comparé à l'été dernier. Les accidents graves ou mortels liés à des chutes de hauteur a été multiplié par 4. L'OPPBTP a donc lancé une alerte à son réseau pour prévenir ces risques de chute de hauteur, des mesures de prévention peuvent être mises en place dans les entreprises, par exemple la fixation d'une échelle dans une trémie ou encore celui d'une plateforme autocoinçante pour trémies d'ascenseur. Il rappelle également que des aides existent pour faciliter l'achat par les chefs d'entreprise de matériel adapté. Ainsi, l'assurance maladie met à disposition des subventions TOP BTP réservées aux entreprises de moins de 50 salariés et pouvant atteindre jusqu'à 25 % pour un échafaudage MDS et même 50 % pour les autres matériels, et 70 % pour les formations (avec un plafond de 25 000 €). Des fiches et des mémos sont également à la disposition des entreprises sur le site prévention BTP de l'OPPBTP ou sur IRIS-ST. D'autre part, et pour rappel, des formations sont obligatoires pour les personnels travaillant en hauteur et utilisant les EPI. Celles-ci peuvent être financées par les fonds de formation, n'hésitez pas à prendre contact avec le service formation de la CAPEB Jura au 03.84.87.01.03.

## COUP DE BOOST CHAUDIERES FIOUL

Une nouvelle aide Coup de Pouce est mise en place pour le remplacement des chaudières fioul...

A lire [ici](#)



## BOUCLIER TARIFAIRE TPE - 10 SALARIES

Mis en place cette année au profit des particuliers, le bouclier tarifaire a vocation à profiter aux entreprises qui comptent moins de 10 salariés, qui dégagent un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros maximum et qui disposent d'un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA.

Ce dispositif perdurera en 2023 tant pour les particuliers pour que les 1,5 million de TPE qui répondent à ces critères. Rappelons qu'il permettra de limiter la hausse des tarifs à 15 % à partir de janvier 2023 pour le gaz et à partir de février 2023 pour l'électricité.

## FORMATIONS A VENIR

**Audit CEE PAC**  
le 30 novembre 2022

**FEE BAT RENOV (RGE)**  
les 19-20 et 21 décembre 2022

Ouverture du **GEAB/REAB** dès le printemps 2023

**Devenir PG**  
06 et 07 février 2023  
(Professionnel du Gaz)

**AIPR Opérateur**  
09 février 2023

**AIPR Encadrant**  
10 février 2023

Inscrivez vous !  
03.84.87.01.03  
ou  
[un mail ici](#)  
(formation@capeb-jura.fr)



## LE CONSEIL DE LA SEMAINE

N'oubliez pas d'intégrer dès aujourd'hui la formule dans vos devis ou vos Conditions Générales de Vente pour l'application de l'éco-contribution au 1er janvier 2023 (sinon ce sera à vous de payer)

**MERCI DE PENSER A REPENDRE A L'INDICATEUR DE CONJONCTURE**  
(mail envoyé le 09.11)